



Document complémentaire à l'article
"Prise de possession d'une chapelle, d'un bénéfice - 18ème siècle"

La prise de possession de Pierre Dubernet à l'église Sainte Eulalie

3 E 15480

9 juillet 1762 folio 248

Réquisition

Aujourd'hui neuf du mois de juillet mil
sept cent soixante deux avant midy
Pardevant les conseillers du Roy notaires
a Bordeaux soussignés fut present Mme Pierre
Dubernet prêtre du présent dioceze habitant de
cette ville rue des treuilhes Parroisse St Cristoly, sacriste
de lad Parroisse Gradué nommé et dûement qualifié
sur le dioceze de Bordeaux,

Lequel demeurant averty que M Me Lespiaut
prêtre beneficier de leglise Parroissiale Ste Eulalie
de cette ville, est decedé le sept de ce mois, qui est
un mois de rigueur affecté aux gradués nommés,
que le sieur comparant etant un des plus anciens
qui ait insinué ses grades sur le corps de messieurs
le Curé et bénéficiaires de lad parroisse, il prie, et
requiert et parlant que de besoin seroit, somme
messieurs le Curé et Beneficiaires de Ste Eulalie #
d'avoir a le nommer et presenter comme plus ancien
gradüé nommé et dûement insinué sur leur corps,
a Monseigneur Lillustrissime et reverendissime
Louis Jacques Daudibert de Lussay archeveque de

Bordeaux, Primat daquitaine ou a messieurs
ses vicaires generaux affin qu'il luy confère ledit
Benefice vacant par de deces dud sieur Lespiaut
autrement et a faute de le faire le sieur comparant
proteste de se pourvoir en justice ainsy et comme il
avisera de quoy a été requis acte pour etre
Notifie octroyé Fait et passé a Bordeaux au domicile
Du sieur Pinchon syndic parlant a luy qui a
Pris copie du present acte et a led sieur Dubernet
signé avec nous

en la personne de MMe
Pichon Prêtre leur syndic actuel

Dubernet pretre Brun Dugarry